

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
Séance du 4 février 2013

---

Le 4 février 2013, à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie Louise MOUNIER, Maire.

Etaient présents : Marie Louise MOUNIER, Marie-José CARLAC, Christine LE DUIGOU Alain PERRON, Daniel JAMET, Nathalie BOULBEN, Denis DROUAL, Joseph HERPE, Gildas LE MASNE DE CHERMONT, Denis LUQUOT, Géa MEESTERBERENDS, Eliane NAON, Catherine PRAT.

Etait absent excusé et avait donné pouvoir : Sylvain ANQUETIL à Marie Louise MOUNIER

Secrétaire de séance : Denis LUQUOT.

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE-RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX**

Assainissement : à la demande de Madame le Maire, le Cabinet Bourgois est venu sur place concernant un problème de raccordement de l'assainissement de Monsieur DERRIEN, à côté de la mairie, dont la propriété est en passe d'être vendue : une pompe de relèvement sera nécessaire pour le branchement et devra se trouver sur sa propriété, car pas de possibilité d'installer le poste sur la route. L'entretien et les frais se rapportant à ce poste seront aux frais du propriétaire. Il y aurait également la possibilité de faire un assainissement individuel. Si les futurs propriétaires décidaient de se raccorder au réseau, le coût de la jonction entre le réseau actuel et la propriété de Monsieur DERRIEN serait de près de 5 000 € pour la commune. Dans le cas de l'installation d'un assainissement individuel, le conseil municipal devra autoriser cette installation par dérogation. Ces informations ont été transmises au notaire chargé de la vente de la propriété.

Travaux sur le réseau d'eau : une réunion de début de chantier a eu lieu en mairie avec la SAUR, ARTELIA et l'entreprise TRAOUEN, concernant la réalisation de travaux sur les canalisations d'eau à Kergoff d'en Haut. Ces travaux seront pris en charge financièrement par l'Eau du Morbihan.

Projet « un chemin, une école » : la fédération de randonnée pédestre du Morbihan, le service de la cohésion sociale du Conseil Général, l'école Ar Milad et la mairie se sont rencontrées pour le projet. La convention a été signée. Il y aura du platelage à prévoir, l'intervention d'un professeur de dessin à l'école et les repas pour les chantiers Nature. Des devis ont été demandés pour la réalisation de panneaux. Le budget n'est pas encore bouclé. L'école Ar Milad est la première à s'engager sur ce projet au niveau du département.

Réforme des rythmes scolaires : plusieurs réunions d'information ont été organisées par la préfecture et l'inspection académique. Madame le Maire rappelle les modalités d'application de la réforme. Après en avoir débattu, il en ressort beaucoup d'interrogations, surtout sur les modalités d'application et sur les coûts que cette réforme va engendrer pour les communes, et un avis général plutôt défavorable. Une réunion d'information est prévue par la Communauté de Communes avant le conseil communautaire du 14 février pour débattre sur le sujet et avoir l'avis des différentes communes. L'application de cette réforme est de droit à la rentrée de septembre 2013. S'il est décidé de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014, le conseil municipal devra en délibérer et transmettre l'information à la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale avant le 31 mars prochain.

### **INSCRIPTION DE SENTIERS AU PDIPR**

Un premier sentier est présenté par Charlène LAIR et Aziliz MONNERAIS, du Lycée St Yves, actuellement en stage à la mairie, et qui travaillent avec Christine LE DUIGOU sur la mise en valeur de l'allée couverte de Kéroual d'en Haut. Le chemin qui partirait de Kériel, d'une longueur de 5,760 km s'intitulerait le Circuit de l'Allée Couverte de Kéroual. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal donne son accord pour inscrire ce sentier au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Une demande d'inscription au PDIPR a été également faite par GUISCRUFF, pour le chemin de Locmaria. Cette partie de sentier passerait par Boutel, d'une longueur de 1,2 km, et permettrait à GUISCRUFF de boucler son

circuit. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal donne son accord pour inscrire ce sentier au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

### **COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER : ELECTION DE 3 PROPRIETAIRES TITULAIRES ET DE 2 PROPRIETAIRES SUPPLEANTS – DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE ET DE 2 CONSEILLERS MUNICIPAUX SUPPLEANTS**

Madame le maire informe ses collègues que pour la constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier, le conseil municipal doit procéder à l'élection de 3 propriétaires titulaires et 2 propriétaires suppléants, exploitants ou non, appelés à siéger à cette commission. L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 21 janvier 2013 et a été inséré par deux fois dans deux journaux de la presse locale. Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : CARLAC Dominique, GUILLOU Bernard, HARBONNIER Jean-Hugues, HARRÉ Jean-Paul, HELLEGOUARCH René, LE COZ Erick, LE LIBOUX Jean-Claude, LUQUOT Denis, qui sont de nationalité française, jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune. Il est rappelé que ne pourront être désignés par la chambre d'agriculture les candidats déjà élus par le Conseil Municipal.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 14, la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

- CARLAC Dominique : 11 voix
- GUILLOU Bernard : 10 voix
- HARBONNIER Jean-Hugues : 1 voix
- HARRÉ Jean-Paul : 4 voix
- HELLEGOUARCH René : 13 voix
- LE COZ Erick : 13 voix
- LE LIBOUX Jean-Claude : 4 voix
- LUQUOT Denis : 14 voix

Sont ainsi élus par le Conseil Municipal, à la majorité absolue :

- LUQUOT Denis : 14 voix
- HELLEGOUARCH René : 13 voix
- LE COZ Erick : 13 voix
- CARLAC Dominique : 11 voix
- GUILLOU Bernard : 10 voix

Compte tenu des voix recueillies, Messieurs LUQUOT Denis, HELLEGOUARCH René et LE COZ Erick sont élus membres titulaires, Messieurs CARLAC Dominique et GUILLOU Bernard sont élus membres suppléants.

Il est également procédé à la désignation de 1 conseiller municipal titulaire et de 2 conseillers municipaux suppléants, qui siégeront, en plus du Maire, à la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

Souhaitent siéger à la commission : Alain PERRON, Nathalie BOULBEN et Denis DROUAL.

Suite au vote, Monsieur Alain PERRON est désigné comme membre titulaire, Madame Nathalie BOULBEN et Monsieur Denis DROUAL sont désignés comme membres suppléants.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE L'EAU DU MORBIHAN**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de modification des annexes 1 et 2 aux statuts en vigueur du syndicat de l'Eau du Morbihan, approuvé par le Comité Syndical de Eau du Morbihan le 9 novembre 2012, afin de prendre en compte les évolutions de compétences et des périmètres des intercommunalités. Cette modification consiste en une régularisation de pure forme portant sur la liste des membres et l'organisation des collèges territoriaux.

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote à main levée concernant l'approbation de ces modifications de statuts, portant sur leurs annexes, en application de l'article L5211-20 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se déclare favorable au projet de modification de statuts de Eau du Morbihan portant sur leurs annexes, tels qu'ils sont rédigés en annexe de la délibération n°CS 2012-133 du Comité Syndical du 9 novembre 2012.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE ROI MORVAN COMMUNAUTE (ACHAT DE TERRAIN – NOUVEL HOPITAL)**

Cette modification concerne l'achat des terrains d'implantation des futurs hôpitaux (Guémené sur Scorff et Locmalo) reconnu d'intérêt communautaire, pour une rétrocession ensuite aux communes concernées.

Sur proposition du Président de la Communauté de Communes, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes en y ajoutant le point suivant :

- 1.1.4 : sont reconnus d'intérêt communautaire l'achat des terrains nécessaires au projet d'implantation d'un nouvel hôpital sur les communes de Guémené Sur Scorff et de Locmalo et la rétrocession de ceux-ci au maître d'ouvrage de l'opération.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

### **CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE, SUPPRESSION DE L'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame le Maire fait savoir à ses collègues que Madame Anne LE GUERN, adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, a été inscrite sur la liste d'aptitude « promotion interne » établie pour le grade d'agent de maîtrise par la commission administrative paritaire du centre de gestion de la FPT du Morbihan, et peut être nommée à ce titre depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012, après la création du poste et la déclaration de vacance auprès du centre de gestion. Madame le Maire propose donc, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 :

- la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet sur lequel est actuellement Madame LE GUERN,
- la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition de Madame le Maire, et de modifier en conséquence, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013, le tableau des effectifs comme suit :

#### **Filière administrative :**

Rédacteur territorial :	1 TC
Adjoint administratif de 1 <sup>e</sup> classe :	1 TC
Adjoint administratif de 2 <sup>e</sup> classe :	1 TC

#### **Filière technique :**

Agent de maîtrise :	2 TC
Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe :	2 TC et 1 TNC (28h)

#### **Filière médico-sociale :**

Agent spécialisé principal de 2 <sup>e</sup> classe des écoles maternelles :	1 TC
--	------

*TC : temps complet / TNC : temps non complet*

### **BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Madame le Maire informe ses collègues que le comptable du Trésor a transmis un état sur lequel il expose qu'il n'a pu recouvrer des titres allant de 2006 à 2011, pour poursuites inopérantes ou créance minime.

Monsieur le comptable demande l'admission en non valeur de ces titres, dont le montant total s'élève à 359,62 € répartis comme suit : 2006 : 32,28 € / 2007 : 114,02 € / 2010 : 45,62 € / 2011 : 167,70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise l'admission en non valeur des titres de recettes suivants : 2006 : 32,28 € / 2010 : 45,62 € / 2011 : 167,70 €, pour un montant total de 245,60 € TTC, somme qui sera imputée à l'article 654 « taxes et produits irrécouvrables » du budget annexe assainissement,
- demande à poursuivre la procédure de recouvrement sur le titre de l'année 2007 pour un montant de 114,02 €.

### **VERSEMENT ANTICIPE DE LA SUBVENTION AU BUDGET C.C.A.S.**

Madame le Maire informe ses collègues que la trésorerie des budgets CCAS et Service Aide à Domicile est très faible en ce début d'année. Considérant les factures en cours et les salaires à verser, Madame le Maire propose d'anticiper le versement de la subvention de la commune au budget CCAS (article 657362), subvention qui était de 4 600 € en 2012. Suite à cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser par anticipation au CCAS une subvention de 4 600 €. La dépense sera imputée à l'article 657362.

### **ETAT DES RESTES A REALISER 2012**

Madame le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2012 intervenant le 31 décembre 2012, il convient d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2013 lors du vote du budget.

Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 97 907,76 €, le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 22 461,57 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte les restes à réaliser suivants :

**En dépenses d'investissement :**

165 / 16	dépôts et cautionnements reçus	276.00 €
21534 / 21	réseaux d'électrification (Kériel)	2 850.00 €
2188 / 21 op. 039	école : autres immo corporelles	2 314.95 €
2313 / 23 op. 039	école : travaux école (réserve sèche)	1 200,00 €
2315 / 23 op. 040	Aménag. Foncier Guiscriff / Lanv	36 312.90 €
2188 / 21 op. 050	cimetière : acquisitions	500.00 €
2315 / 23 op. 050	cimetière : travaux drainage	1 000.00 €
2188 / 21 op. 054	autre matériel divers, outillage, mob.	243.44 €
2188 / 21 op. 056	voirie (acq. Panneaux)	263.96 €
2132 / 21 op. 057	bâtiments communaux (locations)	1 500.00 €
2313 / 23 op. 057	travaux sur bâtiments communaux	10 358.10 €
2315 / 23 op. 102	éclairage public (tvx sur armoires...)	9 500.28 €
2041482 / 204 op. 104	centre de secours	31 588.13 €
<b>Total :</b>		<b>97 907,76 €</b>

**En recettes d'investissement :**

1328 / 13	autres (remboursement extension réseau kériel)	2 350.00 €
165 / 16	dépôts et cautionnements reçus	251.00 €
1323 / 13 op. 040	aménagement foncier : subv CG	9 331.30 €
1328 / 13 op. 040	aménagement foncier : subv. breiz bocage	10 529.37 €
<b>Total :</b>		<b>22 461,57 €</b>

- Autorise Madame le Maire à signer ces états et dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2013.

**QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Christian TOMINE remplace Monsieur André PERON en qualité de correspondant Ouest France sur la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.